Municipalité CH-2336 Les Bois/Suisse Tél. +41 (0)32 961 12 37 Fax +41 (0)32 961 18 68

E-mail: info@lesbois.ch www.lesbois.ch

Arrêté no 110 du Conseil général

Séance no 45 du 13 décembre 2010

Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois

- vu le message no 42 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrêté:

- 1. Un crédit de Fr. 223'000.00 destiné au financement de la transformation des 3 véhicules d'intervention du SIS FM Ouest est acceptés.
- 2. Le financement de cet investissement, soit Fr. 17'300.00 à charge de la commune des Bois, est assuré par les liquidités du compte de fonctionnement.
- 3. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 14 décembre 2010 (art. 9 RO).
- 4. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionné ci-dessus.

2336 Les Bois, le 14 décembre 2010

Conseil général Les Bois

Le président : Le secrétaire :

J.- M. Jobin C. Gagnebin